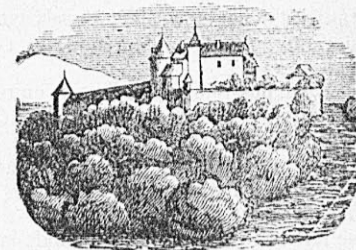




LA GRUYÈRE



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse: 1 an, Fr. 4 50
» 6 mois, » 2 50
Etranger: 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr.
payable d'avance.

Prix du numéro: 5 cent.

Ons'abonne à tous les bureaux
de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

Prix des annonces et réclames :

Annonces: Pour le canton,
10 cent.; pour la Suisse, 15 cent.
la ligne ou son espace.

Réclames: 30 cent. la ligne.

Lettres et argent francs de
port.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE

Gruyériens!

Allons tous voter le 23!
Allons tous voter OUI!

Tous, nous voulons avoir moins de juges, mais une
meilleure justice!

Il faut donc voter les modifications proposées aux
art. 60 et 72 de la Constitution!

Tous, nous voulons que nos intérêts communaux
soient régis par des mandataires de tous les commu-
niers et non par les mandataires d'un gouvernement
quelconque ou d'un parti quel qu'il soit!

Il faut donc voter les modifications proposées aux
art. 76 et 77 de la Constitution.

Tous, nous ne voulons plus d'une législation qui
donne raison aux absents; d'un mode de scrutin à
deux degrés qui fait dépendre l'avenir du pays de
ceux que l'indifférence ou l'ignorance éloignent des
urnes aux jours où tous les vrais patriotes vont dé-
poser leurs bulletins; tous, nous voulons le vrai, le
pur suffrage universel.

Il faut donc voter la modification de l'art. 79 de
notre Constitution actuelle.

Tous encore et surtout, nous tenons à montrer et
nous montrerons à nos confédérés que le peuple fri-
bourgeois en général, que les Gruyériens en particu-
lier ne veulent plus d'une législation publique ni
d'une politique cantonale qui, toutes les fois qu'il
s'agit de réaliser un progrès réellement démocratique,
de faire un pas en avant pour le bonheur de la Ré-
publique, l'oblige à se faire remorquer par les pilotes
fédéraux ou nos amis des autres cantons.

Tous, nous ne voulons plus du Fribourg-éteignoir:
nous voulons un Fribourg-lumière!

Il faut donc tous aller voter OUI le 23, sur
toutes les questions qui nous sont soumises.

En avant la Grue! Aux urnes!

* * *

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 60

PETITE MÈRE

PAR
ÉMILE RICHEBOURG

— Je me suis emparé du gros dictionnaire de M. Chaumontel, je l'ai ouvert, j'ai cherché le mot mariage et j'ai lu ces paroles que le maire prononce en mariant :

« L'homme doit aide et protection à sa femme et fournir à tous ses besoins.

» La femme doit fidélité, obéissance à son mari et le suivre partout où il lui plaît d'habiter. »

Eh bien! petite mère, maintenant que tu es la femme de papa, il pent m'emmener à New-York ou n'importe où il voudra, car tu seras toujours avec moi.

Et avec un sourire moitié ravi et moitié malicieux, l'enfant ajouta :

— La femme doit obéissance à son mari et le suivre partout où il lui plaira d'habiter.

— Tiens, je t'adore! s'écria Marceline, en le serrant fortement contre son cœur.

M. Palmers, souriant, entra dans la chambre où avait lieu cette petite scène.

— Que se passe-t-il donc ici? demanda-t-il.

— Henri me faisait part de son bonheur, répondit Marceline.

— Ah! Et que disait-il?

— Que, maintenant, je vous devais obéissance et qu'il me fallait vous suivre à New-York.

— Vraiment? Mais, au besoin, Henri jouerait le rôle de gendarme.

— Il n'a pas à devenir gendarme, répliqua Marceline, rougissante.

Revision de la Constitution.

I. Voulez-vous accepter les modifications proposées aux art. 60 et 72 de la Constitution cantonale, dans le sens d'une réduction du nombre des membres du Tribunal cantonal?

OUI

II. Voulez-vous accepter les modifications proposées aux art. 75 et 76, dans le sens que tout ce qui a rapport à la constitution des divers organes de la commune et à leur fonctionnement, y compris le mode de nomination des syndics, est abandonné à la loi?

OUI

III. Voulez-vous accepter la modification proposée à l'art. 79, en ce sens que la revision totale ou partielle de la Constitution, décrétée par le Grand Conseil ou demandée par l'initiative populaire dans les formes et délais à déterminer par la loi, est décidée par la majorité des citoyens prenant part à la votation et non plus par la majorité des citoyens actifs?

OUI

BULLE, le 18 octobre 1892.

En présence d'un public dont les sympathies lui étaient acquises d'avance, M. Biemann, député du district du Lac, a fait dimanche passé, à 2 heures, une conférence sur le vote de la revision partielle auquel le peuple fribourgeois est appelé dimanche prochain.

L'orateur, avec une compétence que lui donne une carrière déjà longue dans nos affaires publiques, a débuté par un historique des scrutins ouverts jusqu'ici sur des questions constitutionnelles dans le canton de Fribourg. Il a prouvé, dans un langage d'une remarquable clarté, qu'en réalité, toujours la majorité des électeurs fribourgeois s'est prononcée pour la démocratisation de nos institutions, et que toujours, soit des manœuvres plus ou moins avouables, soit les

Henri se dégagera des bras qui le serraient encore, plaça une chaise à côté de la jeune femme, prit la main de son père et lui dit :

— Papa, assieds-toi là.

M. Palmers obéit.

L'enfant s'agenouilla et, les regardant l'un et l'autre, s'appuyant sur leurs genoux, il dit avec une expression que rien ne saurait rendre :

— Ah! je vous aime bien tous les deux?

Subitement, M. Palmers eut une pensée qui l'attrista, et deux larmes roulèrent dans ses yeux.

— Mon ami, qu'avez-vous? demanda Marceline.

— Une pensée singulière.

— Que je ne dois pas connaître?

M. Palmers hésita un instant et répondit :

— Je pensais à la jeune fille que mon fils épousera plus tard, et je me disais qu'il faudrait qu'elle vous ressemblât; ce qui n'est pas impossible, si nous avons le bonheur de retrouver celle qui est perdue.

La jeune fille tressaillit violemment et enveloppa son mari d'un regard rempli d'admiration.

Les lèvres collées sur une des mains de sa petite mère, Henri murmura :

— La femme doit obéissance à son mari.

— Et le mari, ajouta M. Palmers, doit chérir sa femme et partager les peines de son cœur.

TROISIÈME PARTIE

AMOUR DÉFENDU

I

La fête des fleurs.

Les années s'écoulaient rapides pour les heureux de la terre, lentes pour les déshérités.

Nous sommes en 1888.

vices de nos lois électorales, ont fait dévier le courant et conduit le fleuve des intérêts publics par une voie aboutissant juste au but opposé à celui vers lequel tendent les aspirations générales.

Il a fait ressortir, avec une grande force, toute l'absurdité, disons-le, toute l'immoralité d'un système électoral où ceux qui ne votent pas sont en réalité les vrais électeurs, où l'impuissance est la maîtresse de la puissance, où les aveugles conduisent les voyants, où rien est plus que quelque chose!

Un comble, quoi!!

Il a dit aussi combien tous nos confédérés ont les yeux sur Fribourg; combien, dans la sphère des autorités fédérales, il y aurait de déception si, par son abstention au scrutin, le peuple fribourgeois venait à donner lieu de croire que, politiquement parlant, il est mort; que tout progrès lui est indifférent; que, pourvu qu'il gagne de l'argent, que nul ne l'empêche de se tenir « le dos au feu, le ventre à table », le Fribourgeois se moque d'être mené en lisière, fût-ce même par des aveugles.

Enfin, dans une chaleureuse péroraison, après avoir fait remarquer combien la revision partielle est peu de chose en présence de tout ce qu'il y aurait à faire, il a conjuré ses auditeurs, non seulement d'aller voter oui, mais encore de faire une propagande des plus actives pour amener tous les électeurs au scrutin, — le résultat du vote devrait-il même être négatif, — parce que, pourvu que la majorité des électeurs y prenne part, la porte se trouvera ouverte toute large à l'ingérence fédérale dans la solution de nos questions constitutionnelles.

Pour nous, la question du vote du 23 octobre est d'une parfaite limpidité.

Il est naturellement et moralement plus impossible encore, que Fribourg continue davantage à être régi par la Constitution actuellement en vigueur : la preuve en est dans l'unanimité de tous les partis et de tous leurs organes à recommander le vote affirmatif, sur les questions posées à notre peuple.

Seulement, en face de cette unanimité, un danger réel se présente : celui de l'indifférence des électeurs à aller voter, puisque, si le nombre des participants était inférieur à la majorité des électeurs inscrits,

Nous franchissons un espace de dix-sept ans.

Paris fait sa toilette des grands jours de fête.

La cité des plaisirs, mais aussi des arts, de la science, des lettres et de l'industrie, c'est-à-dire du travail sous toutes les formes, a reçu dans ses hôtels des milliers d'étrangers, venus pour assister à la fête des fleurs, dont les journaux de tous les pays du monde ont annoncé les merveilles, et aussi au Grand Prix, toujours si vivement disputé entre Français et Anglais.

La fête des fleurs était en quelque sorte la préface de la célèbre course de Longchamp, préface joyeuse et charitable, car on sait que cette solennité fleurie était organisée au bénéfice de l'œuvre toute française, toute parisienne des Victimes du devoir.

Les derniers jours de mai avaient été un peu brumeux; mais le jour de la fête, samedi 2 juin, se leva radieux, promettant que la journée du lendemain serait également belle.

Les préparatifs des deux fêtes, des deux réunions mondaines se sont achevés avec entrain et activité.

Rien ne donne du courage à la besogne comme l'espoir d'un gain légitime et extraordinaire.

Dans la vaste enceinte où va avoir lieu le défilé, où va se livrer la bataille des fleurs, les bouquetières, en costumes pimpants, sont à leur poste. Les saltimbanques organisent leur parade. Les oriflammes flottent au vent; les lanternes vénitiennes, accrochées dans les arbres comme d'énormes fruits multicolores, n'attendent plus que la bougie de l'allumeur.

Les cafés en plein air, les bals sous la tente, n'attendent plus que les consommateurs et les danseurs.

Mais ce qui donne surtout à l'ensemble du tableau son véritable cachet artistique, c'est le soleil. Sous l'effet de ses rayons de feu, tout rutile et tout verdoie; c'est magnifique.

Les feuilles des arbres brillent comme des émeraudes; les eaux des lacs, sur lesquelles glissent des barques pavées, ont des reflets d'or.

En attendant que paraissent les acteurs de la pièce, les

